

22 - Eclairage public - Programme de travaux 2013 - Demande de subventions au SYDED

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Le programme de travaux Eclairage Public 2013 susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

I - Travaux en accompagnement de travaux neufs

- Avenue Gaulard
- Chemin des Montarmots
- Esplanade des Glacis
- Rue Chopin (accès au Collège Proudhon)
- Rue de Chalezeule (entre la rue du Coteau et la rue Chopard)
- Liaison Boulevard Diderot/rue de Chalezeule
- Rue de Cologne
- Parvis du Collège Diderot
- Parking Cassin
- Entrée CHU (escalier d'accès)
- Parvis de la gare Viotte - côté Nord
- Rue Bruand
- Place Griffon
- Route de Franois.

II - Travaux de rénovation

- Avenue de la Gare d'Eau
- Rue du Porteau
- Rue Nodier
- Avenue Foch
- Chemin des Prés de Vaux
- Rue de la Pelouse
- Rue Ribot
- Rue Bourgeois
- Place Mercier
- Place Risler
- Rue Ferry
- Rue Girardot
- Rue de Chaillot
- Rue Edison
- Rue Berthelot
- Rue Palissy
- Rue Lavoisier

- Rue Papin
- Rue Ampère
- Rue Fresnel
- Chemin de Calmoutier
- Rue de la Grange du Collège
- Rue Russel
- Chemin de Montoille
- Rue de l'Eglise
- Chemin des Gravieres Blancs.

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont estimées à 600 000 € TTC et seront prélevées sur les lignes de crédits 21.814.2152.0089040.35000 et 21.814.2152.008015.35000.

Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 48,5 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2013,
- solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CYPRIANI, M. ROY, Mme WEINMAN, Mme S. JEANNIN et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.